

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET DU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

► **OBJET** : Création et exploitation d'un entrepôt logistique classé SEVESO seuil haut.

L'enquête publique unique porte sur :

- la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées, déposée auprès du Préfet le projet est soumis à autorisation environnementale au titre des rubriques 1510-1, 4320-1, 4510-1, 4511-1, 4741-1, 1436-1, 1450-1, 4120-2a, 4130-2a, 4140-2a, 4150-1, 4331-1 et 4755-2a de la nomenclature ICPE
- la demande de permis de construire l'entrepôt déposée auprès du Maire de Janville-en-Beauce

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION**: « les portes de Beauce » à Janville-en-Beauce

► **PORTEUR DU PROJET** : SAS PARK JANVILLE dont le siège social est situé 10 rue de l'atome 67800 BISCHHEIM

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : durera 32 jours, du lundi 22 septembre à 9h00 au jeudi 23 octobre 2025 à 16h45

► **LE DOSSIER** : Les pièces des dossiers de demande de permis de construire et de demande d'autorisation environnementale dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairie de Janville-en-Beauce, 15, place du Martroi, aux jours et heures d'ouverture au public:

les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 / les mercredis : de 9h00 à 12h00

Les dossiers seront également consultables sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6508>

Un lien sera également inséré depuis le site internet de la préfecture : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques>

Les dossiers pourront être consultés à la Préfecture, place de République à Chartres - sur un poste informatique.

Les avis émis par les conseils municipaux des 3 communes mentionnées plus bas et de la communauté de communes Coeur de Beauce seront insérés sur le site internet de la préfecture, mentionné ci-dessus.

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE** : Monsieur Thomas GODARD , chargé de projet ICPE – mail : tgodard@sd-env.fr

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : Monsieur François CHAGOT, chef de projet à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

DATES	HEURES	LIEU
lundi 22 septembre 2025	De 9h00 à 12h00	Mairie de Janville-en-Beauce 15 place du Martroi 28310 Janville-en-Beauce
samedi 4 octobre 2025	De 9h00 à 12h00	
jeudi 23 octobre 2025	De 13h45 à 16h45	

Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, chargé de mission auprès du médiateur EDF, en retraite, a été nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre « papier » ouvert à cet effet en mairie de Janville-en-Beauce, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairie de Janville-en-Beauce (observations et propositions orales ou écrites);
- par voie postale, adressées à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Janville-en-Beauce 15 place du Martroi 28310 Janville-en-Beauce ;

Les observations remises ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert à Janville-en-Beauce.

- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6508> ou également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6508@registre-dematerialise.fr

les contributions déposées par voie électronique seront visibles par tous.

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairies de Janville-en-Beauce, Guilleville et Trancrainville (communes situées dans le périmètre d'affichage de 2 km autour de l'installation) déterminé par les rubriques 1436-1, 4320-1, 4331-1 et 4755-2a de la nomenclature ICPE ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir – Place de la République à Chartres et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir:

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

► **À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera, par arrêté motivé, l'autorisation environnementale ou la refusera. Le Maire de Janville-en-Beauce accordera ou non le permis de construire.